RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 03019
Numéro SIREN : 533 513 958
Nom ou dénomination : QUALIPEL

Ce dépôt a été enregistré le 02/09/2022 sous le numéro de dépôt 20306

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 02 SEP. 2022
SOUS LE N° 20306

CERTIFIE
CONFORME

QUALIPEL

61 Rue Julien Grimau
94400 Vitry-sur-Seine

COMPTES ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

PG CONSEILS
41, impasse de la Flambère - 31300 TOULOUSE
Tél. 05 61 71 17 52 - Fax 05 61 30 00 84
SARL au capital de 120 000 € - SIRET
41976438600035
Code NAF 6920Z
TVA intracommunautaire FR 79 419 764 386

Sommaire

SOMMAIRE 1

RAPPORT DE PRESENTATION 3

BILAN ACTIF 4

BILAN PASSIF 5

COMPTE DE RESULTAT 6

COMPTE DE RESULTAT (SUITE) 7

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 8

PRESENTATION GENERALE DE L'ANNEXE 9

PRESENTATION DE LA SOCIETE 10

1 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES 11

1.1 PRINCIPES GENERAUX 11
1.2 DEROGATIONS 11
1.3 PRINCIPALES METHODES 11
1.3.1 Immobilisations corporelles et incorporelles 11
1.3.2 Participations et créances rattachées à des participations, autres titres immobilisés 11
1.3.3 Créances 11
1.3.4 Opérations en devises 12
1.3.5 Eléments constitutifs du résultat 12
1.3.6 Provisions pour risques et charges 12
1.3.7 Distinction entre résultat courant et exceptionnel 12
1.3.8 Recours à des estimations 12

2 INFORMATIONS SUR LE BILAN CLOS LE 31 DECEMBRE 2021 13

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 13
2.1.1 Mouvements 2021 13
2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES 13
2.2.1 Mouvements 2021 13
2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES 13
2.3.1 Titres de participation 13
2.3.2 Opérations avec les parties liées 14
2.3.3 Amortissements 14
2.4 AUTRES ELEMENTS D'ACTIF 15
2.4.1 Ventilation des créances par échéance 15
2.5 CAPITAL 15
2.5.1 Capital social 15
2.5.2 Forme des actions 15
2.5.3 Détention du capital 15
2.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 16
2.6.1 Mouvements 2021 16
2.6.2 Origine de certaines provisions 16
2.7 AUTRES ELEMENTS DU PASSIF 16

3 INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE 2021 17

3.1 CHIFFRE D'AFFAIRES 17
3.2 EFFECTIFS 17
3.3 RESULTAT FINANCIER 17

4 ELEMENTS FINANCIERS 18

4.1 ENGAGEMENTS FINANCIERS 18
4.1.1 Cautions données 18
4.1.2 Cautions reçues 18
4.1.3 Dettes garanties par des sûretés réelles 18
4.2 ENGAGEMENTS DE RETRAITE 18
4.3 REMUNERATIONS 18

5 AUTRES INFORMATIONS 19

5.1 CONSOLIDATION 19
5.1.1 Accroissements et allégements de la dette future d'impôt 19
5.1.2 Quote-part d'impôt se rapportant aux éléments exceptionnels 19
5.1.3 Intégration fiscale 19
5.2 INFORMATIONS SUR LA SEPARATION DES EXERCICES 20
5.2.1 Détail des charges à payer 20
5.2.2 Détail des charges et produits constatés d'avance 20
5.2.3 Détail des produits à recevoir 20
5.3 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 21

Rapport de présentation

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de la société **QUALIPEL** pour l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2021 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	4 787 994 €
Chiffre d'affaires	15 495 544 €
Résultat net comptable	893 479 €

Fait à Toulouse,
Le 2 juin 2022

Gérard GRATIOT
Expert-comptable

Bilan actif

En Euros	Montant brut	Amort.		Montant net 31 déc. 2020
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et marques	83 102	73 192	9 910	8 748
Fonds commercial	656 000	0	656 000	656 000
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations corporelles				
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	5 068 932	3 765 025	1 303 907	1 618 008
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations financières				
Titres de participation	0	0	0	0
Créances sur participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**5 808 034**	**3 838 217**	**1 969 817**	**2 282 756**
Matières premières	0	0	0	
Marchandises	0	0	0	
Avances, acomptes sur commandes	0	0	0	
Clients et comptes rattachés	1 021 609	0	1 021 609	2 342 238
Fournisseurs débiteurs	3 971	0	3 971	
Personnel	14 287	0	14 287	20 324
Etat - Impôt sur les sociétés	24 043	0	24 043	25 089
Etat - Taxes sur le chiffre d'affaires	24 904	0	24 904	59 740
Autres créances	1 546 926	0	1 546 926	935 363
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Disponibilités	0	0	0	
Charges constatées d'avance	182 437	0	182 437	10 229
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**2 818 177**	**0**	**2 818 177**	**3 392 983**
Comptes de régularisation :				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0	0	0
Ecarts de conversion actif	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	8 626 211	3 838 217	4 787 994	5 675 738

Bilan passif

En Euros		Montant net 31 déc. 2020
Capital social	500 000	500 000
Prime d'émission, fusion, apport	0	
Réserve légale	50 000	50 000
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	0	
Report à nouveau	875 392	875 153
Acomptes sur dividendes	0	0
RESULTAT de L'EXERCICE	893 479	430 239
CAPITAUX PROPRES	**2 318 871**	**1 855 392**
Subventions d'investissements	0	0
AUTRES FONDS PROPRES	**0**	**0**
Provisions pour risques	485 123	255 373
Provisions pour charges	3 559	246
TOTAL PROVISIONS	**488 682**	**255 619**
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
Découverts, concours bancaires	0	9 622
Groupe et associés	0	0
Avances et acomptes reçus	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	194 589	450 766
Personnel	629 010	871 885
Organismes sociaux	745 845	1 202 729
Etat - Impôts sur les bénéfices	0	0
Etat - Taxes sur le chiffre d'affaires	304 945	904 848
Autres dettes fiscales et sociales	103 395	99 186
Dettes s/ immobilisations et comptes rattachés	2 345	25 690
Autres dettes	311	0
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL DETTES ET REGULARISATIONS	**1 980 441**	**3 564 727**
Comptes de régularisation :		
Ecart de conversion passif	0	0
TOTAL GENERAL	4 787 994	5 675 738

Compte de résultat

En Euros		Montant net 31 déc. 2020
Vente marchandises France	0	0
Vente marchandises Export	0	0
Prestations de services France	15 495 544	19 239 512
Prestations de services Export	0	0
CHIFFRES D'AFFAIRES	**15 495 544**	**19 239 512**
Production stockée	0	0
Production immobilisée	0	0
Subventions d'exploitation	112 855	55 365
Reprises amort. provisions et transfert	122 446	166 312
Autres produits	4 621	15 154
PRODUITS D'EXPLOITATION	**15 735 466**	**19 476 343**
Achats de marchandises	0	0
Variation de stock (marchandises)	0	0
Achats de matières premières	0	0
Variation de stock (matières premières)	0	0
Autres achats et charges externes	997 713	2 643 335
Impôts, taxes et versements assimilés	423 237	502 545
Salaires et traitements	8 905 859	10 630 441
Charges sociales	3 876 176	4 884 012
Dotations aux amortissements sur immobilisations	342 189	343 473
Dotations aux provisions sur immobilisations	0	0
Dotations aux provisions sur actifs circulants	0	
Dotations aux provisions pour risques et charges	319 916	64 465
Autres charges	940	2 921
CHARGES D'EXPLOITATION	**14 866 030**	**19 071 192**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**869 436**	**405 150**
Produits financiers de participation	0	**0**
Intérêts et produits financiers divers	0	0
Reprises sur provisions	0	0
Différence positive de change	0	0
Produits nets s/cessions valeurs mobilières de placement	0	0
PRODUITS FINANCIERS	**0**	**0**
Intérêts et charges financières diverses	0	
Dotations aux provisions	0	0
Différence négative de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières	0	0
CHARGES FINANCIERES	**0**	
RESULTAT FINANCIER	**0**	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	869 436	405 150

Compte de résultat (suite)

En Euros		Montant net 31 déc. 2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	
Reprises provisions et transferts de charges	0	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**0**	**0**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0
Dotations exceptionnelles amortissements provisions	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**0**	**0**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**0**	**0**
Participation des salariés	0	0
Impôts dus sur les bénéfices	-24 043	-25 089
TOTAL DES PRODUITS	**15 735 466**	**19 476 343**
TOTAL DES CHARGES	**14 841 987**	**19 046 103**
RESULTAT NET	893 479	430 239

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total capitaux
Situation à la clôture au 31 décembre 2019	500 000	0	50 000	878 035	147 118	1 575 153
Mouvements 2020						
- Variation de capital de l'entreprise						0
- Affectation de résultat 2019				147 118	-147 118	0
- Distribution effectuée par l'entreprise				-150 000		-150 000
- Résultat de l'exercice					430 239	430 239
- Autres variations						0
Situation à la clôture au 31 décembre 2020	500 000	0	50 000	875 153	430 239	1 855 392
Mouvements 2021						
- Variation de capital de l'entreprise						0
- Affectation de résultat 2020				430 239	-430 239	0
- Distribution effectuée par l'entreprise				-430 000		-430 000
- Résultat de l'exercice					893 479	893 479
- Autres variations						
Situation à la clôture au 31 décembre 2021	500 000	0	50 000	875 392	893 479	2 318 871

Présentation générale de l'annexe

Les critères de l'entreprise tels que définis par les articles L 123-16 et D 123-200 du code de commerce concernant l'annexe sont les suivants :

- Période clôturée : ***le 31 décembre 2021***
- Durée de l'exercice : ***12 mois***
- Durée de l'exercice précédent : ***12 mois***
- Total du bilan 2021 : ***4 787 994 euros***
- Chiffre d'affaires 2021 : ***15 495 544 euros***
- Effectif au 31 décembre 2021 : ***284 salariés***

En conséquence, les bilans et comptes de résultat retenus sont ceux correspondant à la présentation de base fournie par le Code de commerce (art. R 123-182 et R 123-190 pour le bilan, et R 123-192 et R 123-193 pour le compte de résultat). Il correspond au système de base du PCG (art.821-1 s.).

NB : A défaut de précisions contraires, l'ensemble des informations contenues dans la présente annexe est exprimé en Euros.

Présentation de la société

La société QUALIPEL exerce une activité de Centre d'Appel pour les sociétés FREE et FREE MOBILE par le biais de contrats de prestation de services.

1 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux règles définies du Plan Comptable Général tel que présenté par le règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes comptables (ANC) du 5 juin 2014, complété des règlements subséquents.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- principe du coût historique,
- indépendance des exercices.

1.2 Dérogations

Il n'a pas été dérogé aux règles de base prévues pour l'établissement des comptes.

1.3 Principales méthodes

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.3.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que les fonds commerciaux n'ont pas de durée d'utilisation limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis. Un test de dépréciation a été pratiqué conformément à la nouvelle réglementation, et n'a donné lieu à aucune provision pour dépréciation car la valeur actuelle des fonds est au moins égale à leur valeur comptable.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition « prix d'achat et frais accessoires » ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévue :

• Logiciels	1 à 3 ans
• Installations générales	5 à 15 ans
• Matériels de bureau et informatique	4 ans
• Mobilier	4 ans

1.3.2 Participations et créances rattachées à des participations, autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition, hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est durablement inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'utilité est déterminée sur la base des capitaux propres corrigés des perspectives de rentabilité.

1.3.3 Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la recouvrabilité des créances devient incertaine, en fonction des perspectives de remboursement.

1.3.4 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée dans un compte « écart de conversion » du bilan.

Les pertes de change non compensées font, dans ce cas, l'objet d'une provision pour risques en totalité suivant les modalités réglementaires.

1.3.5 Eléments constitutifs du résultat

Les charges et produits de l'exercice sont appréhendés selon les normes comptables en vigueur.

1.3.6 Provisions pour risques et charges

Les obligations de la société QUALIPEL à l'égard des tiers, connues à la date d'arrêtés des comptes et susceptibles d'entraîner une sortie de ressources certaine ou probable, sans contrepartie au moins équivalente, font l'objet de provisions lorsqu'elles peuvent être estimées avec une fiabilité suffisante.

- **Changement de méthode de calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite (PIDR)**

Suivant la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC modifiée le 5 novembre 2021, la Société a changé de méthode pour déterminer ses engagements en 2021. Cette méthode prend en compte les droits que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite, calculés en fonction de l'ancienneté et du salaire annuel du collaborateur au moment de son départ, linéarisés sur la période précédant l'âge de la retraite et permettant d'obtenir les droits plafonnés. Ces droits sont acquis et versés aux collaborateurs au moment du départ en retraite sous forme de sommes forfaitaires.

1.3.7 Distinction entre résultat courant et exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires.

Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de la société QUALIPEL, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

1.3.8 Recours à des estimations

La production des états financiers établis conformément aux principes comptables français conduit la Direction de la société à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. Les montants réels pourraient se révéler différents de ceux résultant des estimations effectuées.

2 INFORMATIONS SUR LE BILAN CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

2.1 Immobilisations incorporelles

2.1.1 Mouvements 2021

Le tableau suivant résume les mouvements enregistrés par les postes d'immobilisations incorporelles au cours de l'année 2021 :

Immobilisations incorporelles	Valeur au 31/12/20	Acquisitions 2021	Transferts 2021	Cessions 2021	
Logiciels	77 394	5 707	0	0	83 101
Fonds de commerce	656 000	0	0	0	656 000
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
TOTAL	733 394	5 708	0	0	739 102

2.2 Immobilisations corporelles

2.2.1 Mouvements 2021

Le tableau suivant résume les mouvements enregistrés par les postes d'immobilisations corporelles au cours de l'année 2021 :

Immobilisations corporelles	Valeur au 31/12/20	Acquisitions 2021	Transferts 2021	Cessions 2021	
Matériels et outillages	0	0	0	0	0
Installations générales	4 204 152	17 839	0	0	4 221 991
Matériels de transport	0	0	0	0	0
Matériels de bureau, informatiques	508 946	5 703	0	0	514 649
Mobilier	332 291	0	0	0	332 291
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
TOTAL	5 045 389	23 543	0	0	5 068 932

2.3 Immobilisations financières

La société QUALIPEL ne détient pas d'immobilisations financières au 31 décembre 2021.

2.3.1 Titres de participation

La société QUALIPEL ne détient aucune participation.

2.3.2 Opérations avec les parties liées

Le tableau ci-après donne le détail des créances, des dettes ainsi que des charges et produits financiers relatifs aux sociétés liées.

Sont considérées comme sociétés liées, l'ensemble des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du groupe ILIAD selon la méthode de l'intégration globale.

	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
Dépôts de garantie versé	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0
Créances clients et comptes rattachés	1 021 609	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	57 055
Dettes sur immobilisations	0	0
Autres créances / autres dettes	1 521 986	0
Charges financières	0	0
Produits financiers	0	0

2.3.3 Amortissements

L'évolution du poste d'amortissement est détaillée dans le tableau ci-après :

Immobilisations amortissables au 31/12/2021	Valeur au 31/12/20	Dotations de l'exercice	Eléments d'actifs sortis	
Immobilisations incorporelles				
TOTAL I	**68 647**	**4 545**	**0**	**73 192**
Immobilisations corporelles				
Matériels et outillages	0	0	0	0
Installations générales	2 633 053	315 460	0	2 948 513
Mobiliers	329 103	1 539	0	330 642
Matériels de bureau, informatique	465 225	20 644	0	485 869
TOTAL II	**3 427 381**	**337 643**	**0**	**3 765 024**
TOTAL GENERAL I+II	3 496 028	342 189	0	3 838 217

2.4 Autres éléments d'actif

2.4.1 Ventilation des créances par échéance

Le tableau ci-après indique la ventilation des créances en fonction de leur date d'échéance :

État des créances au 31/12/2021	Montants Bruts	A un an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé :			
· Créances rattachées à des participations	0	0	0
· Prêts	0	0	0
· Autres immobilisations financières	0	0	0
De l'actif circulant :			
· Avances et acomptes versés	0	0	0
· Créances clients	1 021 609	1 021 609	0
· Clients douteux et litigieux	0	0	0
· Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	0
· Personnel et comptes rattachés	14 287	14 287	0
· Impôts sur les sociétés	24 043	24 043	0
· Taxe sur la valeur ajoutée	24 904	24 904	0
· Créances diverses	24 940	24 940	0
· Débiteurs divers (y compris C/C Groupe)	1 525 957	1 525 957	0
· Charges constatées d'avance	182 437	182 437	0
TOTAUX	2 818 177	2 818 177	0

2.5 Capital

2.5.1 Capital social

Le capital social au 31 décembre 2021 s'élève à 500 000 Euros divisé en 500 000 actions de 1 Euro chacune, entièrement libérées.

2.5.2 Forme des actions

Les actions sont nominatives.

2.5.3 Détention du capital

Au 31 décembre 2021, le capital social de QUALIPEL se répartissait comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	%
Actionnaire détenant plus de 50% du capital :		
MCRA SAS	500 000	100,00%
TOTAL	500 000	100,00%

2.6 Provisions pour risques et charges

2.6.1 Mouvements 2021

Le tableau suivant résume les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2021 :

Etat des provisions au 31/12/2021	Valeur au 31/12/20	Dotations de l'exercice	Reprises provisions utilisées de l'exercice	Reprises provisions non utilisées de l'exercice	
Provisions pour litiges	255 373	319 916	-75 893	-14 273	485 123
Provisions pour charges	246	3 313	0	0	3 559
TOTAL	255 619	323 229	-75 893	-14 273	488 682

2.6.2 Origine de certaines provisions

Provisions pour litiges et charges :

Les provisions pour litiges et charges couvrent l'ensemble des événements susceptibles d'avoir des conséquences sur les actifs ou passifs de la société au 31 décembre 2021. Elles concernent des litiges sociaux et autres risques nés ou éteints sur la période.

2.7 Autres éléments du passif

Le tableau ci-après indique la ventilation des dettes en fonction de leur date d'échéance.

Etat des dettes au 31/12/2021	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Dettes financières				
• Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
• à 1 an maximum à l'origine	0	0	0	0
• à plus de 1 an à l'origine	0	0	0	0
• Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0
• Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0	0
• Groupe et associés	0	0	0	0
Dettes opérationnelles				
• Avances et acomptes reçus	0	0	0	0
• Fournisseurs et comptes rattachés	194 589	194 589	0	0
• Personnel et comptes rattachés	629 010	629 010	0	0
• Sécurité sociale et autres organismes sociaux	745 845	745 845	0	0
• Etat et autres collectivités publiques				
• Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0
• Taxes sur la valeur ajoutée	304 945	304 945	0	0
• Autres impôts, taxes assimilées	103 395	103 395	0	0
• Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 345	2 345	0	0
• Autres dettes	311	311	0	0
• Produits constatés d'avance	0	0	0	0
TOTAUX	1 980 441	1 980 441	0	0

3 INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE 2021

3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2021 s'élève à 15 495 544 Euros.

La répartition géographique du chiffre d'affaires est la suivante :

	Montant	EN %
France	15 495 544	100%
Autres pays hors CEE	0	0%
TOTAL	15 495 544	100%

3.2 Effectifs

Les effectifs de la société QUALIPEL au 31 décembre 2021 s'élèvent à 284 personnes pouvant être réparties comme suit :

Effectifs au 31/12/2021	Hommes	Femmes	Total
Encadrement	5	4	9
Employés	126	149	275
Autres (apprentis, stagiaires)	0	0	0
TOTAL	131	153	284

3.3 Résultat financier

La société n'a pas de résultat financier au 31 décembre 2021.

4 ELEMENTS FINANCIERS

4.1 Engagements financiers

4.1.1 Cautions données

La société QUALIPEL n'a donné aucune caution.

4.1.2 Cautions reçues

La société QUALIPEL n'a reçu aucun engagement.

4.1.3 Dettes garanties par des sûretés réelles

Aucune sûreté réelle n'a été consentie sur des biens appartenant à la société QUALIPEL.

4.2 Engagements de retraite

L'engagement de la Société en matière d'indemnités de fin de carrière a été évalué selon la méthode actuarielle prospective au prorata des droits avec l'utilisation d'un corridor.

Suivant la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC modifiée le 5 novembre 2021, la Société a changé de méthode pour déterminer ses engagements en 2021. Cette méthode prend en compte les droits que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite, calculés en fonction de l'ancienneté et du salaire annuel du collaborateur au moment de son départ, linéarisés sur la période précédant l'âge de la retraite et permettant d'obtenir les droits plafonnés. Ces droits sont acquis et versés aux collaborateurs au moment du départ en retraite sous forme de sommes forfaitaires.

La valeur des engagements de retraite s'élève au 31 décembre 2021 à 794 651 Euros ; ces engagements n'ont pas été comptabilisés dans les comptes au 31 décembre 2021.

4.3 Rémunérations

Le dirigeant de la société ne perçoit aucune rémunération de la part de celle-ci.

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 Consolidation

La société QUALIPEL est filiale de la société ILIAD, laquelle détient indirectement 100 % de son capital social.

La société ILIAD, dont le siège social est situé 16 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - RCS 342 376 332, établit des comptes consolidés.

La société QUALIPEL est en conséquence comprise dans le périmètre de consolidation du Groupe ILIAD.

La méthode de consolidation retenue est celle de l'intégration globale

5.1.1 Accroissements et allégements de la dette future d'impôt

Les éléments ayant fait l'objet de retraitements dans le cadre de la détermination du résultat fiscal auront sur les exercices futurs une incidence pouvant être chiffrée comme suit :

Natures des différences temporaires	**Montant** *En milliers d'euros*
Accroissements	/
TOTAL	/
ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT	/
Allégements	
Taxe effort construction	9 943
Contribution sociale de solidarité	0
Participation des salariés	0
TOTAL	9 943
ALLÉGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT	**9 943**
Déficits reportables société	Néant

5.1.2 Quote-part d'impôt se rapportant aux éléments exceptionnels

Le produit d'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2021 s'élève à -24 043 Euros.

Il se ventile de la façon suivante :

- Quote-part d'impôt se rapportant au résultat courant : - 24 043 Euros ;
- Quote-part d'impôt de rapportant au résultat exceptionnel : 0 Euros.

5.1.3 Intégration fiscale

En application des dispositions de l'article 223 A du CGI, la société ILIAD PURPLE entre dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe ILIAD.

Les caractéristiques du régime d'intégration fiscale sont les suivantes :

- les charges d'impôt sont enregistrées dans les filiales et dans la société mère comme en l'absence d'intégration fiscale ;
- jusqu'au 31 décembre 2011, les économies d'impôts liées aux déficits fiscaux des filiales survenues durant l'intégration fiscale sont laissées en attente dans la société mère et n'ont pas de fait d'incidence sur le résultat. En effet, la filiale dispose de la possibilité, tant qu'elle fera partie du périmètre de l'intégration

fiscale, d'imputer sur ses bénéfices futurs les déficits fiscaux qu'elle a pu générer durant la période d'intégration ;

- à compter du 1er janvier 2012, la société Iliad et les sociétés du Groupe ont souhaité compléter ce mécanisme par un système de réallocation des économies d'impôt réalisées du fait de l'utilisation par la société Iliad des déficits fiscaux générés par les sociétés du Groupe :
 - en cas de déficits réalisés par une société du Groupe, les économies d'impôt provenant de l'utilisation effective par le Groupe de ce déficit seront affectées à cette société qui percevra à titre définitif une somme égale à l'économie d'IS ;
 - il en va de même des crédits d'impôt restituables (crédit d'impôt recherche, crédit d'impôt formation, ...).
- les charges ou économies d'impôts liées aux correctifs du résultat global, ainsi qu'aux éventuels crédits d'impôt des filiales déficitaires, sont enregistrées dans la société Iliad ;
- en fin d'intégration fiscale, la filiale ne sera titulaire d'aucune créance sur la société Iliad.

5.2 Informations sur la séparation des exercices

5.2.1 Détail des charges à payer

Elles se composent des éléments suivants :

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	0
Autres emprunts obligataires	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachées	106 740
Dettes fiscales et sociales	877 085
Dettes sur immobilisations	0
Autres dettes	0
TOTAL	983 825

5.2.2 Détail des charges et produits constatés d'avance

Ils se répartissent ainsi :

	Charges	Produits
Charges/Produits d'exploitation	182 437	0
Charges/Produits financiers	0	0
Charges/Produits exceptionnels	0	0
TOTAL	182 437	0

5.2.3 Détail des produits à recevoir

Ils se répartissent ainsi :

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Clients produits à recevoir	0
Autres créances	24 940
Disponibilités	0
TOTAL	24 940

5.3 Evénements postérieurs à la clôture

La société QUALIPEL n'ayant pas d'activités en Ukraine, le début du conflit armé engagé par la Russie en Ukraine le 24 février 2022 n'a pas d'impact significatif sur les résultats de l'exercice clos de la société Iliad au 31 décembre 2021.

QUALIPEL

Société par actions simplifiée au capital de 500.000,00 €
Siège social : 61 rue Julien Grimau 94 400 Vitry-sur-Seine
533 513 958 RCS Créteil

(la « **Société** »)

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 28 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,

le vingt-huit juin,

(…)

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion :

constate que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 font apparaître les éléments suivants :

	(Montant en euros)
- **Bénéfice de l'exercice**	**893 479**
- Absorption des pertes antérieures	0
- Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	875 392
Pour former un bénéfice entièrement distribuable de	**1 768 871**

Nous vous proposons l'affectation suivante :

- A la réserve légale	0
- A titre de dividendes aux actionnaires un maximum de	900 000
o Soit 1,8 € par action	
- **Solde** porté au compte report à nouveau	**868 871**

décide que le dividende sera mis en paiement le 30 juin 2022.

prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que le dividende attribué au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

	2018	2019	2020
Nombre d'actions composant le capital social	500 000	500 000	500 000
Montant total des dividendes nets (en euros)	1 000 000	150 000	430 000
Montant du dividende net versé par action (en euro)	2	0,3	0,86

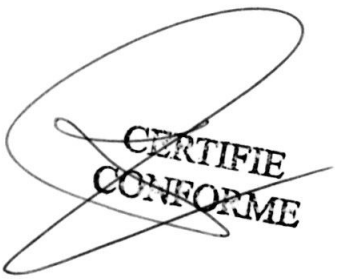
(…)

Extrait certifié conforme

Le Président

MCRA

Représentée par Raphael Sémo



QUALIPEL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

pwc

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'Associé Unique
QUALIPEL
61, rue Julien Grimau
94400 Vitry-sur-Seine

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé Unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société QUALIPEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé Unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé Unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois

garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 20 juin 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Thierry Leroux